



Publié le : 08/07/2026

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 25 juin 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 122

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56

La séance est ouverte à 17h08 et levée à 22h15

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** M. Mohamed AIT-ALI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 17), Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Bruno CAIRE (à compter de la question n° 14), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°16), M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°16), M. Clément DARCQ (à compter de la question n° 14), M. Franck DEFASNE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAUD, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT (à compter de la question n° 16), Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 14), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°14), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN (à compter de la question n°14), M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOU, Mme Flora SIMONIN, M. Fabrice TAILLARD, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÉS, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE **Beure :** M. Bruno LIND, **Bonnay :** M. Pascal DIMANCHE, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO (à compter de la question n°14), **Brailly :** M. Thierry NONNOTTE, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chalèze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Hervé GROULT, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chemaudin et Vaux :** M. Serge MINORET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** M. Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** M. Sébastien PERRIN, **Devecey :** M. Gérard MONNIER, **Ecole-Valentin :** M. Kadir YILDIRIM, **Fontain :** M. Marc GIRARDOT, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Denis PERIN, **Gennes :** M. Jean-Michel LHOMMEE, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Larnod :** M. Jean-Philippe DEVEVEY, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Jean-Philippe REGENNASS, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Philippe DOLEJAL, **Montfaucon :** M. Laurent JEUNET, **Morre :** Mme Martine CARTIER (suppléante), **Nancray :** Mme Julie DUEDE (suppléante), **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Christian DAVID, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Stéphane RAMELET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE (à compter de la question n°3), **Rancenay :** Mme Catherine BECKER, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER (à compter de la question n° 33), **Roset-Fluans :** Mme Myriam DE JACQUELOT (suppléante), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Lylia CALVAT, **Serre-Les-Sapins :** Mme Valérie BRIOT, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** Mme Julie GIRARD, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Venise :** M. Charles POMMEY, **Vieilley :** M. Damien LIARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien AUBERT, **Vorges-Les-Pins :** M. Georges POITREY

Étaient absents : **Audeux :** M. Michel VIENET, **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, M. Jérôme CUPILLARD, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Manon MONNIER, M. Frédéric PARISE, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Esther SZWARC, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, Mme Sylvie WANLIN, **Champagny :** M. Olivier LEGAIN, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chaucenne :** M. Etienne PELLEGRINI, **Deluz :** Mme Liliane JOURNOT, **La Chevillotte :** M. Jean-Luc BARBIER, **La Vèze :** Mme Céline TRONCIN VERGEY, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY

Secrétaire de séance : Mme Anne OLSZAK

Procurations de vote : **Audeux** : M. Michel VIENET à Mme Valérie MAILLARD, **Besançon** : M. Hasni ALEM à Mme Aline CHASSAGNE, M. Guillaume BAILLY à M. Jean-Pascal REYES (jusqu'à la question n°16 incluse), M. Patrick BOUZAT à M. Patrick JACQUES, M. Jimmy BRESILLION à Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Bruno CAIRE à Mme Isabelle BORDAT (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Estelle CAMARA à M. Djilali SAHLAOUI, M. Jérôme CUPILLARD à Mme Marie GRUILLOT, M. Clément DARQC à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Laura GINIOT à M. Jérémy JEANVOINE (jusqu'à la question n°15 incluse), Mme Leïla HANNOUNI à M. Pascal ORLANDI (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Flora SIMONIN (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Emmanuelle HUOT-CUSENIER, Mme Manon MONNIER à M. Kevin VEJUX, M. Frédéric PARISE à Mme Sophie PESEUX, Mme Anne-Rachel SCHERTZ à M. Didier GENDRAUD, Mme Esther SZWARC à M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN à Laurence MULOT CESARI, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Sébastien LEUBA, **Champagny** : M. Olivier LEGAIN à M. Philippe GUILLAUME, **Chaucenne** : M. Etienne PELLEGRINI à Mme Catherine BARTHELET, **La Vèze** : Mme Céline TRONCIN VERGEY à M. Laurent JEUNET, **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE à M. Pascal DERIOT, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à Mme Christine WERTHE, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD à M. Henri BERMOND, **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET à M. Patrick AYACHE, **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER à M. René BLAISON (jusqu'à la question n°32 incluse), **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA à M. Martial DEVAUX, **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY à Mme Anne BIHR

Délibération n°2026/2026.00173

Rapport n°28 - Enseignement Supérieur et Recherche Contribution annuelle à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA) - 2026

*Délibération du Conseil de Communauté du 25 juin 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole*

Enseignement Supérieur et Recherche Contribution annuelle à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA) - 2026

Rapporteur : M. Ludovic FAGAUT, Président

	Date	Avis
Commission n°2	10/06/2026	Favorable
Bureau	11/06/2026	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2026 et PPIF 2026-2030 « Enseignement supérieur »	Montant prévu au budget 2026 : 497 001 € Montant de l'opération : 210 000 €

Résumé :

L'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon (ISBA) accueille annuellement environ 200 étudiants inscrits dans ses deux filières « Art » et « Communication visuelle », permettant d'accéder aux Diplôme National d'Art (DNA - grade de Licence) et Diplôme National Supérieur d'expression plastique (DNESP - grade de Master).

Afin de conforter son ancrage dans le territoire et de soutenir son développement en matière de formation et de recherche, Grand Besançon Métropole a intégré en 2025 la gouvernance de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) ISBA qui réunit désormais trois partenaires, la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et l'Etat.

A ce titre, Grand Besançon Métropole est sollicité en vue de verser sa contribution annuelle au fonctionnement de l'EPCC ISBA à hauteur de 210 000 €.

➤ Rappel du soutien financier GBM

Nom de la structure	2022	2023	2024	2025
ISBA	210 000 €	210 000 €	210 000 €	210 000 €

I. Présentation de l'école

L'ISBA fait partie des 33 « écoles territoriales supérieures d'art » au niveau national régies sous le statut d'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) et délivrant des diplômes nationaux d'art. Ce statut vise, notamment, à garantir l'autonomie juridique et pédagogique requise pour les établissements d'enseignement supérieur. En cohérence avec ce statut, l'ISBA s'est très tôt inscrit dans une double perspective « d'universitarisation » de ses formations afin de pouvoir délivrer des diplômes de niveau Licence (DNA) et Master (DNSEP), et de développement d'une démarche de recherche, tout en poursuivant ses missions d'action culturelle à destination du territoire.

Les membres fondateurs de l'EPCC ISBA sont la Ville de Besançon et l'Etat. Cependant, et considérant l'action centrale de l'école en termes d'enseignement supérieur, ainsi que son attractivité, Grand Besançon Métropole a fait le choix stratégique d'en devenir partenaire en intégrant sa gouvernance au titre de sa compétence en matière de soutien à l'enseignement supérieur et la recherche. Cette volonté a été actée en Conseil d'administration de l'ISBA du 11 juin 2024 et par délibération n°2024/2024.00316 du 26 septembre 2024 du Conseil de Communauté de GBM.

I.1. Les moyens et compétences

L'école offre à ses 200 étudiants l'accès à des outils pédagogiques de grande qualité. En complément des ateliers de cours pratiques (dessin, peinture, volume) et des salles d'enseignements théoriques, l'établissement est doté d'ateliers techniques (céramique, bois, fer, infographie, édition et son), de deux plateaux dédiés à l'impression (gravure, sérigraphie) et à l'image (photographie, vidéo).

S'ajoutent à ces équipements des ateliers personnels de travail dédiés aux étudiants dès la première, des espaces d'expositions dédiés, ainsi qu'un centre de documentation et un auditorium.

En termes de compétences humaines pédagogiques et administratives, l'ISBA rassemble aujourd'hui une équipe de 37 personnes (36 équivalents temps plein), dont 23 dédiés à la pédagogie, 4 personnels techniques, ainsi qu'une équipe administrative de 10 personnes.

1.2. Formations délivrées

L'ISBA prépare les étudiants de deux filières, arts et communication visuelle au Diplôme National d'Arts (DNA) qui confère le grade de licence, ainsi qu'au Diplôme national Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP) qui confère le grade de master. Il assure ainsi la formation artistique, scientifique et technique de créateurs aptes à concevoir, développer et promouvoir toutes formes de réalisations dans le domaine des arts plastiques et du design graphique.

Par ailleurs, l'ISBA est une des rares écoles supérieures d'art française (7 sur 43) à proposer une option Communication, orientée en design graphique, ce qui lui permet, en région Bourgogne-Franche-Comté, de se distinguer à la fois de l'option Design de l'ENSA de Dijon (design d'espace) comme de la formation dispensée par l'école Média Art de Chalon sur Saône.

Au-delà de la formation supérieure, l'école propose par ailleurs des cours du soir permettant au grand public, composé d'environ 130 apprenants, de découvrir et pratiquer différentes disciplines artistiques (peinture, sculpture, photographie, etc.).

1.3. Des recherches ancrées dans le territoire

L'ISBA conduit une stratégie de recherche en lien étroit avec l'Université Marie et Louis Pasteur, désormais structurée autour du laboratoire « Sols, sous-sols », qui prolonge et renouvelle les orientations de l'ancienne unité « Fronts et frontières ». Les recherches menées s'inscrivent dans une attention forte aux contextes géographiques, historiques et institutionnels, en prenant appui sur les spécificités du territoire bisontin et de son environnement transfrontalier.

Les enseignants-chercheurs considèrent comme structurant un engagement situé de la pratique artistique, attentive aux relations entre les milieux de vie, les formes de mémoire et les conditions matérielles d'existence. À travers les figures des sols et des sous-sols, ils développent des approches qui articulent enquête de terrain, travail des archives et analyse des dispositifs, afin d'interroger les processus d'accumulation, de transformation et d'invisibilisation à l'œuvre dans les territoires. Cette recherche accorde une attention particulière aux interactions entre humains et non-humains, aux formes d'exploitation et aux écologies situées, dans une perspective critique et transdisciplinaire.

L'ISBA développe également des programmes de recherche spécifiques qui contribuent à cette dynamique, tels que « La Fraude », revue expérimentale portée par des étudiants en prise avec les infrastructures de transport urbain, « Foley Objects », qui explore les régimes de perception et les dispositifs médiatiques, ou encore « Fixer l'archipel », qui interroge les territoires insulaires comme espaces de recherche artistique et politique. Ces programmes, inscrits dans des réseaux élargis, témoignent de la diversité des formes de recherche et de leur ancrage dans des contextes situés.

1.4. Ancrage territorial et ouverture sur la cité

A l'échelle locale, l'ISBA développe des relations avec l'Université Marie et Louis Pasteur et souhaite développer une collaboration avec le CLA afin de conforter l'accueil d'étudiants étrangers. Par ailleurs, l'ISBA est membre fondateur du partenariat territorial Grand Besançon Synergie Campus.

Sur le plan culturel et socio-économique, l'ISBA développe ses activités en lien étroit avec de nombreux partenaires du territoire, tels que les associations et institutions culturelles, les établissements d'enseignement supérieur, les collectivités. Ces collaborations prennent la forme de projets pédagogiques, artistiques et de recherche, dont certains s'inscrivent dans des mises en situation préprofessionnelles.

Ancrée dans son territoire, l'école inscrit son projet dans une dimension résolument européenne et internationale, en développant un réseau structuré de partenariats académiques et de coopérations

artistiques et scientifiques. Elle s'appuie sur plus de quarante accords Erasmus et conventions bilatérales avec des établissements d'enseignement supérieur en Europe et à l'international. Elle accueille chaque année des étudiantes et des étudiants étrangers en échange et favorise la mobilité de ses propres étudiants, en quatrième année, sous la forme de séjours d'études ou de stages à l'étranger.

Afin de contribuer à consolider le développement de l'ISBA, Grand Besançon Métropole a initié en 2025 une étude de positionnement stratégique. Cette démarche co-pilotée par les pôles Développement et Culture, en étroite association avec l'ISBA, vise à définir des perspectives opérationnelles permettant de dessiner un futur ambitieux pour cet établissement de formation supérieur essentiel du territoire.

II. Le soutien de GBM

Devenu partenaire en intégrant la gouvernance de l'EPCC ISBA, Grand Besançon Métropole est appelé, comme les autres partenaires de l'établissement, à contribuer à son fonctionnement par voie de contribution. Cette dernière, fixée à 210 000 € annuels, vise à permettre le renforcement des capacités pédagogiques, de recherche, comme d'ancrage territorial des activités de l'ISBA.

M. Patrick AYACHE (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté attribue une contribution de 210 000 € à l'Etablissement public de coopération culturelle ISBA.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 2

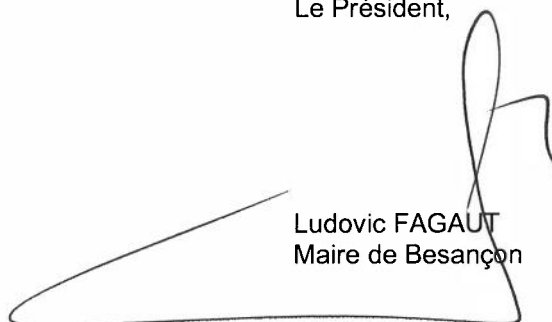
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La Secrétaire de séance,



Anne OLSZAK
Conseillère Communautaire Déléguée

Pour extrait conforme,
Le Président,



Ludovic FAGAUT
Maire de Besançon